



AGENCE DE
L'INNOVATION
EN SANTÉ

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Challenge prévention : démontrer la valeur des innovations en vie réelle

20/09/2024



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1 **Les enjeux de l'Appel à Projets - Challenge Prévention**

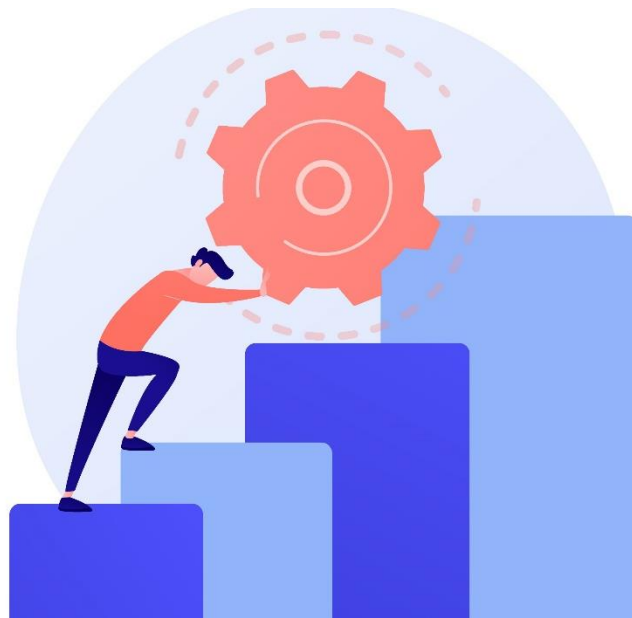
2. **Les attendus des projets**

3. **Le déroulé et les phases de sélection**

4. **Session Questions/Réponses**

1.

Les enjeux de l'Appel à Projets - Challenge Prévention



Présentation de l'Appel à Projets – Challenge Prévention

Stratégie d'accélération Prévention

⇒ 3 axes

1

**Intensifier la recherche
(50M€)**
→ PEPR Prévention/Santé
Publique

2

**Démontrer la valeur
(100M€)**
→ AAP « Challenge prévention »

3

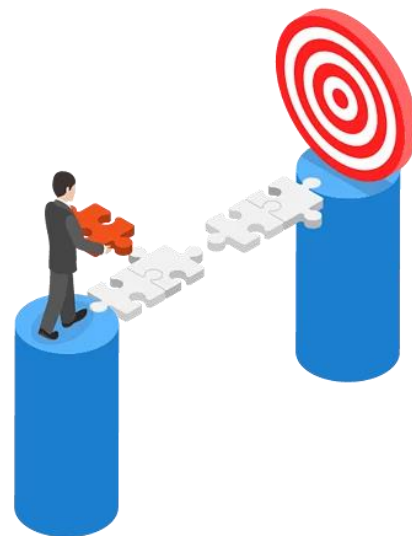
**Aider au développement d'outils
et dispositifs innovants ayant fait
leurs preuves
(20M€)**
→ Abondement AAP
« Industrialisation et capacités
santé 2030 »

Démontrer la valeur des innovations en prévention **en vie réelle**

Faire émerger et/ou identifier des modèles économiques permettant le
financement pérenne des innovations en prévention

2.

Les attendus des projets



→ Projets partenariaux d'envergure :

- ✓ Cohérents avec les **priorités de santé publique**
- ✓ Projets intégrant une(des) **technologie(s) ou produit(s) de santé** innovant en prévention (primaire, secondaire et/ou tertiaire) pouvant être combinés à d'autres innovations qu'elles soient notamment numériques ou organisationnelles
- ✓ Conduits sur une **population suffisamment importante** (région(s), national) pour permettre la démonstration de la valeur en vie réelle (notamment efficience, économies de soins de santé, fluidification des parcours...)
- ✓ **Consortiums fortement attendus** (public/privé) : chef de file peut être une PME, ETI ou structure publique (CHU, ESPIC, CLCC, fondations, associations, équipe académique...)
- ✓ Le consortium inclut obligatoirement l'entreprise (PME ou ETI) fabricant/exploitant du produit/technologie de santé concerné
- ✓ Les grands groupes peuvent faire partie des consortiums mais ne peuvent pas être chefs de file

Présentation du Comité stratégique

Présidence du Comité stratégique

Présidente : Isabelle ADENOT

Présidente du conseil d'administration l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

Vice-Présidente – Santé Publique : Geneviève CHENE

Pr en Santé Publique, Université de Bordeaux/ISPED

Vice-Président – Economie de la santé : Josselin THUILLIEZ

Directeur de Recherche au CNRS et au CREM

Membres permanents



→ Missions du Comité Stratégique :

- ✓ Porter les grandes orientations stratégiques des institutions représentées
- ✓ Engager des réflexions sur les modalités de financement des dispositifs de prévention et sur leur intégration dans le système de santé
- ✓ Proposer des experts pour constituer le jury en charge de la sélection des projets et des experts pour aider à l'ajustement méthodologique des projets pré-sélectionnés lorsque cela est nécessaire
- ✓ Sensibiliser les experts aux attendus de l'AAP
- ✓ Participer aux étapes clés du process de sélection via la Présidence du Comité Stratégique : présélection, orientation méthodologique, auditions
- ✓ Assurer l'articulation de l'AAP avec le PEPR

Les attentes du jury

1

Clarté et cohérence du projet

Enjeux, problématique, rationnel scientifique, formalisation des objectifs, solution proposée, ...

2

Impacts attendus

Impact populationnel, santé publique, impact médico-économique/budgétaire, impact organisationnel, efficacité, ...

3

Choix méthodologiques

Design de l'étude, populations cibles, objectifs, critères de jugement, ...

4

Technologies utilisées

Innovation, fonctionnalités, réglementation, ...

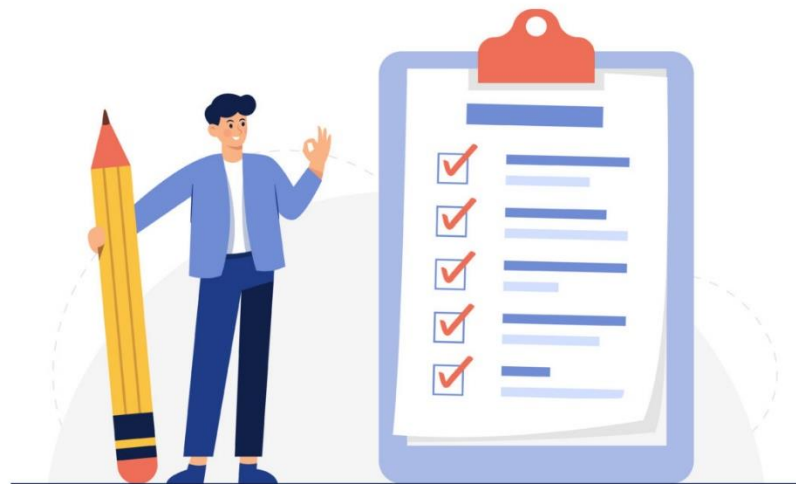
5

Expérience en prévention

Partenaires, sous-traitants, équipes de recherche associées, ...

3.

Le déroulé et les phases de sélection



Les critères d'éligibilité

- Assiette de dépenses totales : **5 à 10 M€**
- Durée de projet de **12 à 48 mois**
- Les travaux doivent être réalisés en **France**
- Projet **mono-partenaire** ou en **consortium**
 - Les grandes entreprises ne peuvent pas porter de projet individuel ou être cheffes de file d'un consortium
 - ⚠ *Compte tenu de la nature de l'appel à projets, le **portage du projet par un consortium est fortement attendu***
- Une **technologie** devant présenter, si applicable, la justification du marquage CE ou de l'AMM
- Présentation obligatoire d'un **synopsis d'étude de démonstration de la valeur**
- Le dossier déposé comportera une **auto-évaluation de l'impact environnemental** du projet et précisera obligatoirement la méthodologie utilisée pour parvenir aux résultats présentés.
- Les **travaux liés au projet ne devront pas avoir débutés avant le dépôt complet du dossier** de candidature en réponse au présent AAP.

Les critères de sélection



Pertinence du projet au regard des objectifs et attendus de l'appel à projets

- Soutenir des **projets d'envergure** autour d'objectifs de santé publique
- Faire émerger ou identifier des **modèles économiques** permettant le financement pérenne de dispositifs innovants de **prévention**



Degré d'innovation et valeur ajoutée de la technologie de santé étudiée dans le cadre du projet

- **Maturité suffisante de la technologie** pour un lancement de projet rapide
- **Degré de rupture** en termes d'innovation technologique ou non technologique (offre, organisation, modèle d'affaires)
- Caractère **innovant par rapport à l'état de l'art**
- Positionnement et valeur ajoutée justifiée par rapport à la **concurrence**



Démonstration de la valeur dans le champ de la prévention

- Démonstration doit être faite sur une **population suffisante et pertinente**
- Être en accord avec **les priorités de santé publique** et les acteurs institutionnels de la prévention
- Proposer des objectifs d'étude et des **indicateurs clairs et pertinents** pour l'évaluation de l'impact



Impact socio-économique et retombées attendus

- **Bénéfice populationnel** du projet pour sa diffusion à grande échelle et externalités socio-économiques du projet
- **Qualité et robustesse** du modèle économique et du plan d'affaires proposé
- **Retombées économiques**, emplois sur les territoires, investissements, valorisation d'acquis technologiques ect...
- **Marché potentiel** de la solution développée

Les critères de sélection



Capacité du porteur à porter le projet

- Capacité du porteur à mener à bien le projet, **notamment opérationnelle et financière** (capitaux propres et un plan de financement en cohérence avec l'importance des travaux proposés)
- **Adéquation des compétences** de l'équipe (développement rapide du projet et maîtrise des impacts)
- **Expérience des porteurs du projet** sur les projets visant la prévention



Le consortium, un véritable partenariat stratégique et collaboratif

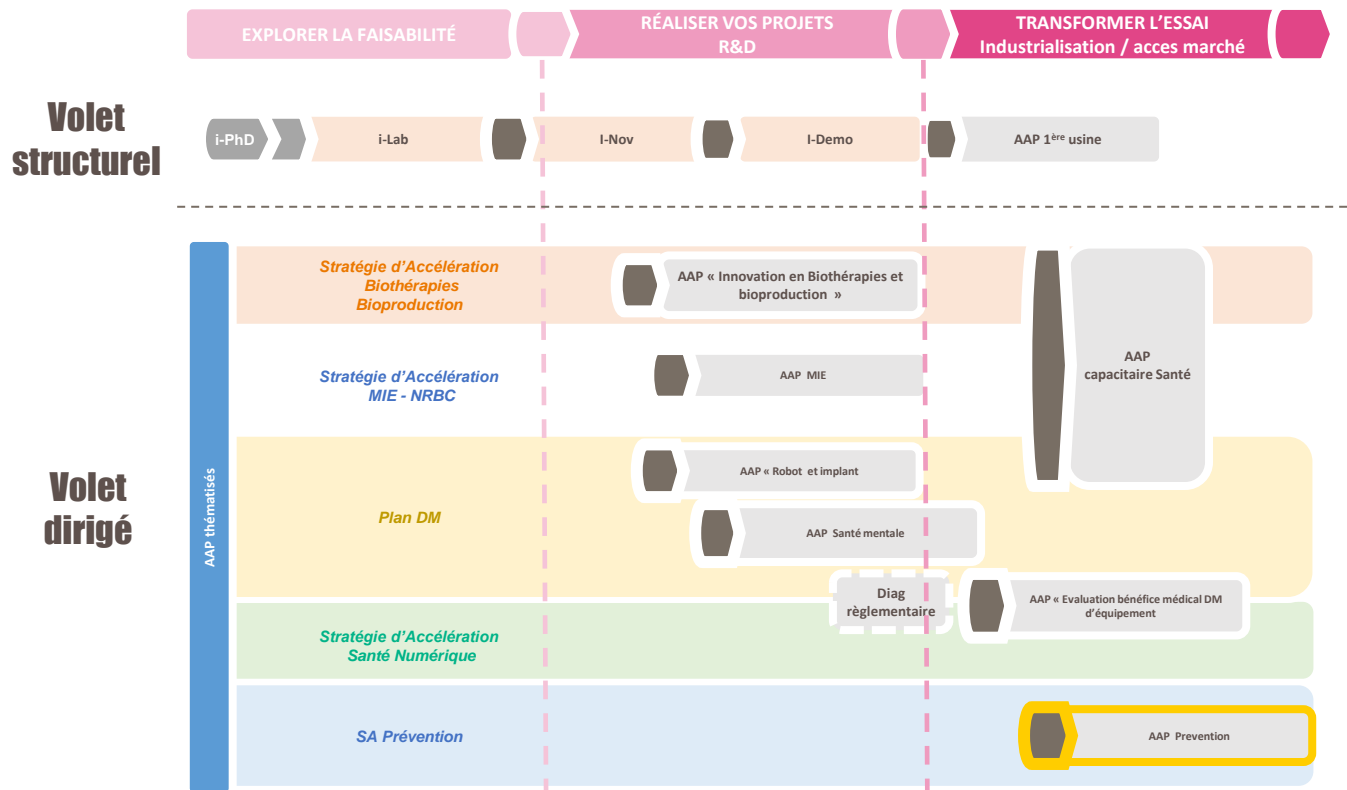
- Les partenaires doivent présenter une synergie claire et argumentée dans le cadre du projet
 - Pertinence de la répartition des activités au sein du consortium
 - Complémentarité des compétences techniques et scientifique au sein du consortium
- ⚠ Un prestataire n'est pas un partenaire



Impacts environnementaux et, le cas échéant, effets positifs attendus du point de vue écologique

- Projets démontrant une réelle prise en compte de la transition écologique.
- Projets expliquant leur contribution à la transition écologique, en présentant les effets, directs ou indirects, positifs ou négatifs, estimés pour les axes de la taxonomie européenne

D'autres offres de financement pour les projets pas assez matures



Liste des documents à fournir pour les dépôts de dossier

Dépôt du dossier allégé

Documents liés au Projet:



Présentation synthétique du projet (30 slides)



Synopsis de l'étude vie réelle proposée (10 pages)



Document attestant l'obtention du marquage CE/AMM pour la solution proposée (*si applicable*)

Documents liés aux structures:

- Fiche de demande d'aide & Eléments financiers
- Fiche de communication du projet
- Grille d'impact du projet
- Questionnaire activités pays sanctionnées
- Documents administratifs



Clôture du dépôt de la première relève le **10 décembre 2024**

Dépôt du dossier complet

Documents liés au Projet:



Présentation détaillée du projet

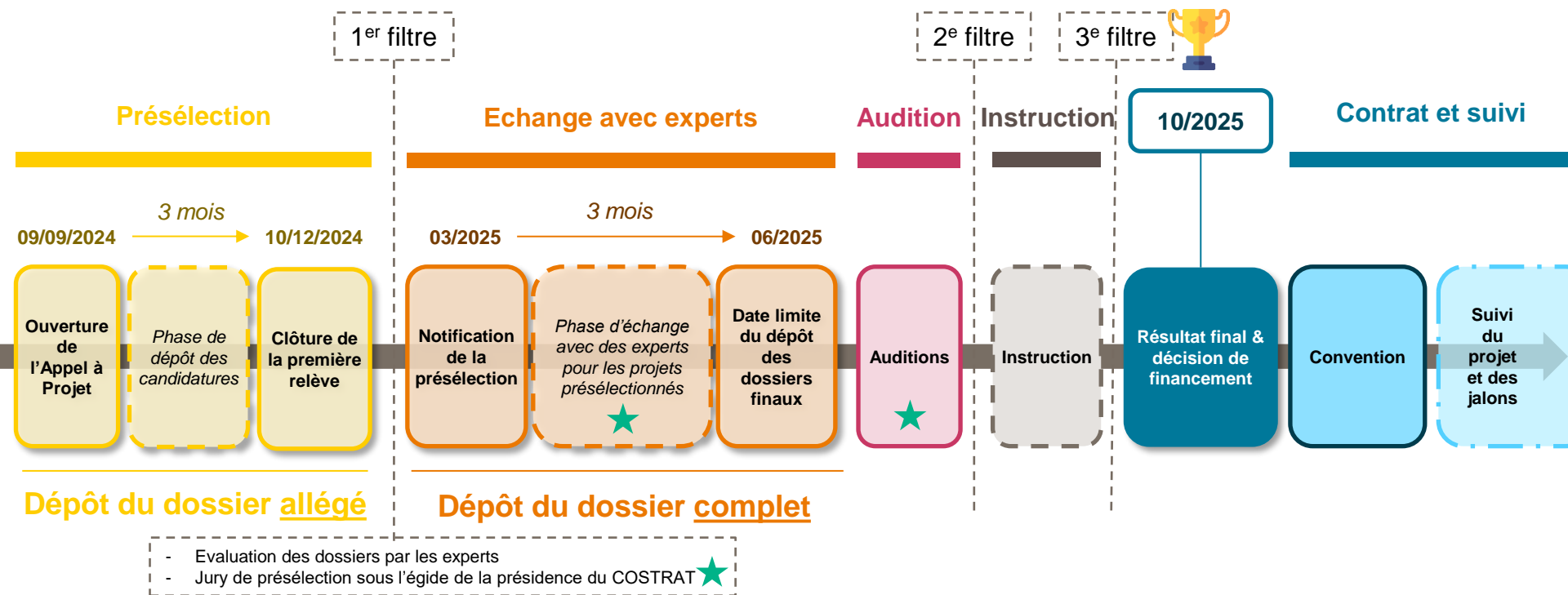


Protocol complet de l'étude de vie réelle



Base de données budgétaire détaillée

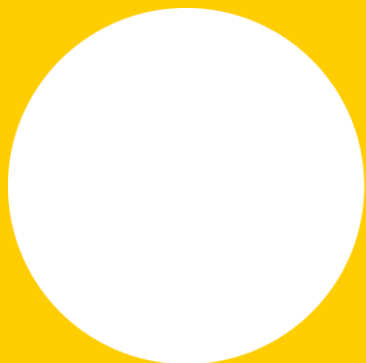
Les principales étapes de l'appel à projets



4.

Session Questions/Réponses





**SERVIR
L'AVENIR**





Nous restons à votre disposition
pour tout complément d'information.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin :

- maelle.derboeuf@bpifrance.fr
- strategies-acceleration@bpifrance.fr
- ais.accompagnement@pm.gouv.fr

Annexe – Taux d'aides

Type d'entreprises → Type de recherches ↓	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande entreprise (GE et ETI)
Développement expérimental	45%	35%	25%
<i>Dans le cadre d'une collaboration effective et/ou en cas d'engagement contractuel de l'entreprise à communiquer les résultats</i>	60%	50%	40%

La contribution d'un partenaire représentant moins de 5% ou moins de 200 k€ de l'assiette de dépenses totales du projet a vocation à être prise en charge en sous-traitance.

Annexe – Dépenses éligibles

Le détail des **dépenses éligibles par acteur** (économique et non économique) est précisé dans la **FAQ**.

Salaires et
charges

Frais
connexes

Coûts de
sous-traitance

Frais de
mission

Contribution aux
amortissements

Coûts de
refacturation interne

Autres couts
(consommables ...)

Pour rappel le présent appel à projet finance des dépenses de Recherche & Développement selon le régime d'aide RDI SA.11723